



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Votation fédérale du 9 février 2025

L'assemblée primaire est convoquée à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votation fédérale

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « **Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)** » ?

Les bureaux de vote seront ouverts, à la maison communale au 2^{ème} étage, comme suit :

DIMANCHE

9 FÉVRIER 2025

DE 10H00 A 11H00

Deux modalités de vote par correspondance :

- Soit le citoyen adresse son envoi à l'administration communale par l'intermédiaire de la poste et ceci pour le **vendredi 7 février 2025**.
- Soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **auprès du bureau communal, dans une urne prévue à cet effet**. Le dépôt de l'enveloppe de transmission auprès du secrétariat communal peut être effectué, dès réception du matériel de vote :

tous les matins du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, le vendredi précédant le scrutin (vendredi 7 février 2025) de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**NOUS VOUS INFORMONS QUE LE VOTE NE POURRA AVOIR LIEU QUE SUR
PRESENTATION DE LA FEUILLE DE REEXPEDITION**

Orsières, janvier 2025

L'Administration communale